



Madame, Monsieur,

Votre association a sollicité notre groupe, afin de récolter des fonds pour venir en aide à ceux que vous soutenez. Nous en sommes heureux et fiers et voulons vous assurer de notre sérieux et de notre volonté de faire le maximum pour vous aider.

De notre côté nous travaillons de nouveaux chants, nous en reprenons d'autres plus anciens et choisissons le répertoire le plus adapté pour faire passer un bon moment à nos auditeurs. Il faut savoir aussi que nous sommes assurés lors de nos prestations.

En revanche, nous comptons sur vous pour assurer la déclaration auprès de la SACEM* et surtout pour la promotion du concert en réalisant et distribuant les affiches. A vous de chercher à mobiliser le maximum de spectateurs afin de récolter le maximum de dons. Nous vous ferons parvenir le nécessaire pour vous aider à la rédaction de votre communication.

Comme vous le savez, nous sommes bénévoles et nous nous engageons à vos côtés ; cependant quelques frais s'imposent à notre chorale : c'est pour cette raison que nous demandons une participation de 10% de la recette, dans la limite de 100€.

Nous vous proposons donc de garder cet engagement de notre part et nous vous proposons de nous renvoyer la partie ci-dessous.

Nous espérons que ce concert répondra à votre attente, que notre prestation vous « Enchantera » et nous vous remercions de votre confiance.

A très bientôt.

La Présidente de l'Association Chorale Saint Paul

Madame, Monsieur..... représentant l'association.....
a pris connaissance des obligations qui incombent à son association (communication de l'évènement, déclaration à la SACEM, participation financière pour la chorale) et en accepte la charge.

L'Association organisatrice fera parvenir à la chorale Saint Paul des exemplaires d'affiches et des flyers pour la communication auprès des familles et amis des choristes. La chorale fournira les éléments nécessaires à la création de l'affiche. La chorale est assurée lors de l'évènement pour les instruments comme pour les membres de la chorale. La chorale s'engage à vous fournir la liste des œuvres interprétées pour la déclaration SACEM, ainsi que les titres et refrains des chants pour un éventuel programme.

Date et Signature :

Comment procéder à la déclaration auprès de la SACEM

Une déclaration auprès de la SACEM est obligatoire dans le cadre des concerts, même si l'entrée est gratuite ! Cet organisme reverse des droits aux auteurs et compositeurs des œuvres interprétées lors des concerts

S'il n'y a pas de « recettes », lors de l'évènement (aucune vente de boissons ou d'objets) vous n'aurez à payer qu'un minimum de droits.

Il existe un tarif de base de 56,73 € pour les prestations sans recettes.

Votre association peut également bénéficier d'une réduction de 20% si la signature du contrat SACEM est réalisée au moins 15 jours avant le concert !

Pour plus de renseignements :vous pouvez contacter La SACEM :
en région :

S.A.C.E.M 9 rue Léon Trulin 59000 Lille, tel : 03 28 36 16 60

Ou vous renseigner sur le site :

www.sacem.fr (dans client utilisateur obtenir une autorisation en ligne, choisir concert)

ou <https://clients.sacem.fr/autorisation>

Vous laissez guider et vous aurez après le concert à remplir la liste des œuvres (auteurs des musiques et paroles et harmonisateurs)

Il est toujours préférable d'anticiper plutôt que d'être sanctionné !